

Le gypaète barbu, petite histoire d'une réintroduction en Haute-Savoie



Artiste : Federico Gemma

Samuel Montigaud, stagiaire 2CCAM, Patrimoine, expertise ethnologique

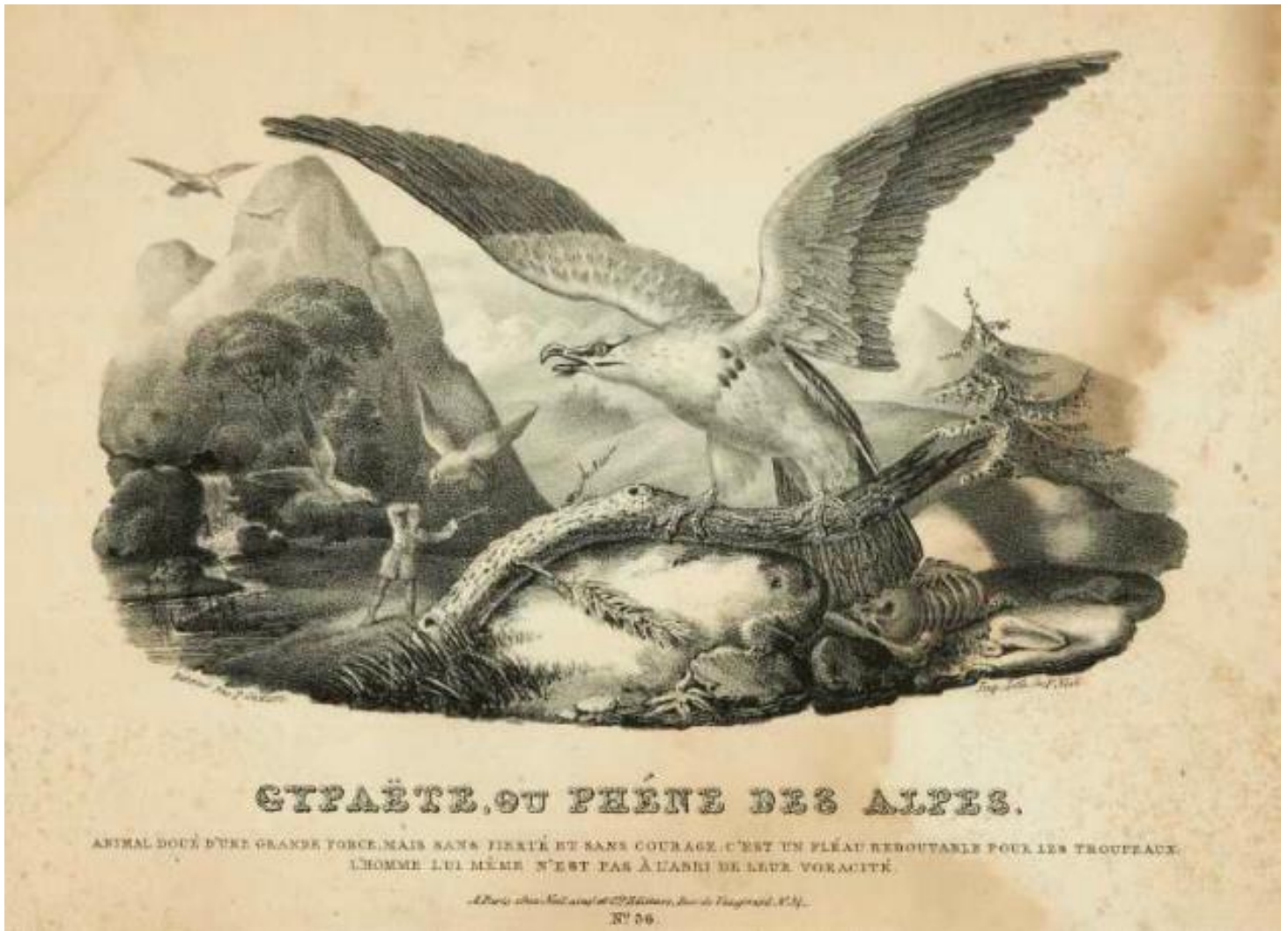
Une espèce à part, caractéristiques, disparition et classement

Le gypaète barbu appartient à l'espèce des vautours (*Gypaetus barbatus*), « du grec *Gyps*, le vautour et *Aetos* l'aigle ; il présente une apparence proche de l'Aigle royal dont il partage le milieu, mais s'en distingue fondamentalement par son régime alimentaire de vautour (Rouillon, 2002 : 127) ». En effet, il se nourrit essentiellement d'os qu'il complète avec des carcasses d'animaux et ses sites d'implantation sont directement liés à la présence d'ongulés sauvages ou domestiques. Il joue un rôle écologique important, en éliminant les cadavres, il prévient des épidémies et des parasites et protège les cours d'eau de la pollution liée à la décomposition. Lorsque les os dépassent les 30 cm, l'oiseau effectue un lâcher en vol sur une pierre pour les briser. Le gypaète peut atteindre les 3 mètres d'envergure et son espérance de vie, quant à elle, se situe autour d'une trentaine d'années mais « leur maturité sexuelle est tardive (7 ans) et leur taux de reproduction reste faible (moins d'un jeune par an) (Coton & Estève, 1990 : 227) ».

L'oiseau était présent « jusqu'en 1850 (...) du lac Léman au nord-ouest à l'actuelle Slovénie à l'est et à la Méditerranée au sud (Rouillon, 2002 : 127) » puis a été exterminé jusque dans les années 1920. La domestication du milieu montagnard et le recul des ongulés sauvages qu'il a engendré ont favorisé la disparition du rapace dans les Alpes mais c'est l'intervention directe de l'Homme qui en est la cause majeure. À l'instar du loup ou de l'ours, le gypaète a subi une violente discrimination de la part des habitants des montagnes qui voyait en lui « la silhouette d'une bête terrifiante qui attaquait troupeaux et enfants (...) des armes à feu, ainsi que des poisons, ont eu raison de lui (Coton & Estève, 1990 : 227) ».

Classée « Espèce protégée » en France depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981, l'espèce est inscrite, au niveau européen, à l'Annexe I de la Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil de l'Europe du 2 avril 1979. Elle est également inscrite dans l'Annexe II de la Convention de Bern du 19 septembre 1979, de la Convention de Bonn du 23 juin 1979 et dans la Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie¹).

¹ <http://www.gypaete-barbu.com/2/decouvrez-le-gypaete/6/gypaete/41/statuts-de-protection.html>



« GYPAÈTE OU PHÈNE² DES ALPES. Animal doué d'une grande force mais sans fierté et sans courage. C'est un fléau redoutable pour les troupeaux. L'Homme lui-même n'est pas à l'abri de leur voracité »

Source : Archives de Haute-Savoie, gravure de l'Imprimerie Noel, Paris, non datée.

² Il s'agit du terme vernaculaire pour désigner l'oiseau lié à « la boue ferrugineuse provoquant la superbe coloration orangée de son plumage blanc d'origine (Rouillon, 2002 : 127) » qu'il apprécie particulièrement à des fins esthétiques, territoriales et/ou médicinales. « Phène » vient du grec *phoenix*, pourpre, oiseau fabuleux (CNRTL).

Le programme de réintroduction, une odyssee animale et humaine

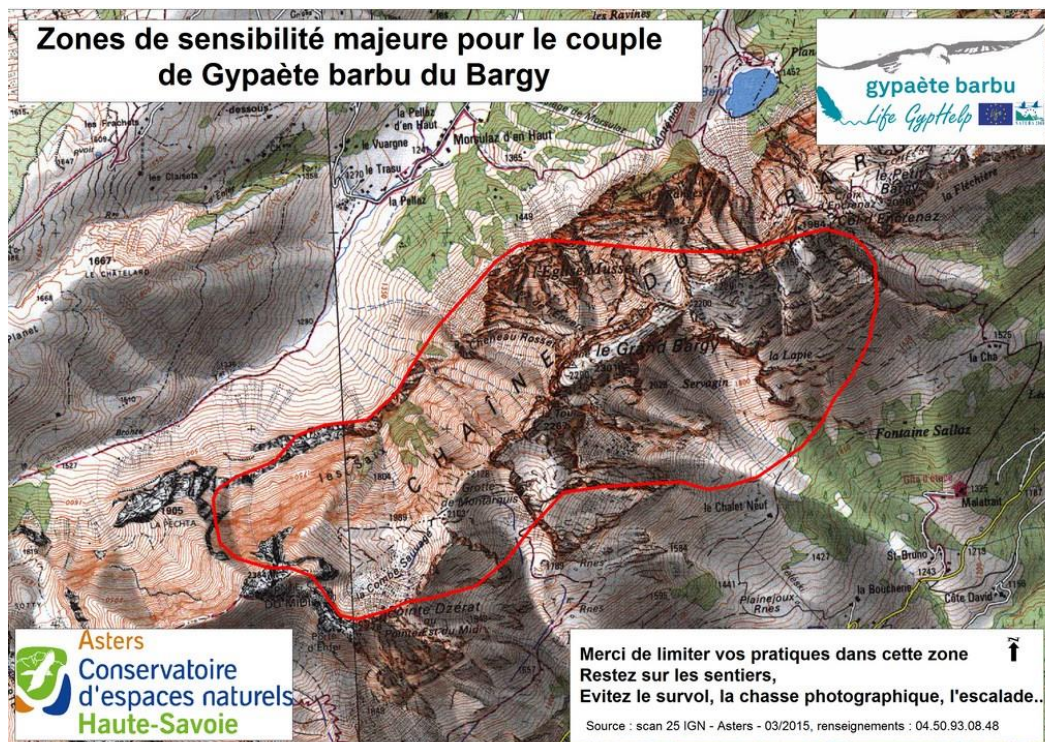
Dès le début du XX^{ème} siècle, la question de la réintroduction du Gypaète barbu se pose. Protéger la nature devient un devoir civique et « reconstituer le patrimoine que nous avons amputé (Michelot 1991) », une mission pour des passionnés de nature ou des écologistes. Le 15 juin 1973, a lieu la première réunion transnationale pour la réintroduction du rapace dans les Alpes. Il est alors entrepris la capture d'oiseaux en Afghanistan pour les maintenir en captivité en Haute-Savoie. L'objectif était de former des couples reproducteurs pour qu'ils puissent engendrer des poussins qui seraient, eux, introduits dans le milieu naturel. Au total, onze oiseaux ont été importés mais à la suite de nombreuses péripéties, 4 moururent, 3 furent libérés et 4 iront former des couples reproducteurs dans un projet ultérieur (Coton, Estève, 1990 : 228). En 1978, en Suisse, il est décidé de fusionner l'ensemble des projets de réintroduction dans les Alpes en un seul programme de conservation.

« Devant le faible potentiel d'animaux en liberté et la régression généralisée des populations, il fut décidé d'utiliser uniquement des oiseaux détenus en captivité dans les différents zoos européens. Seuls les animaux nés de couples captifs seraient relâchés (Ibid. : 229). »

Dix ans plus tard, après une longue période d'évaluations et de propositions, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) sélectionne une méthode de réintroduction sans volière d'acclimatation, privilégiant le vol des oiseaux.

« Les jeunes âgés de trois mois, c'est-à-dire capables de s'alimenter seuls, sont placés dans une falaise spécialement équipée pour les recevoir dans le milieu naturel. Durant le dernier mois avant leur envol, ils font l'objet d'une surveillance permanente et l'apport de nourriture est effectué le soir pour qu'ils ne soient pas imprégnés par la présence humaine (Rouillon, 2002 : 127).

C'est à cette période, après évaluation, qu'il est décidé de lâcher les premiers oiseaux français dans la vallée du Reposoir en Haute-Savoie, en 1987. Cet espace, après une enquête comparative, s'est révélé être le site le plus propice à l'installation de gypaètes, il possède en effet 62% de terrain non forestier, un climat favorable à la nidification et une population de chèvres domestiques supérieure à 3000 individus dont la mortalité est élevée en été (Coton, Estève, 1990 : 231).



Basé sur l'échec précédent, en Autriche, du suivi des oiseaux par télémétrie, il est alors entrepris de décolorer « quelques plumes à l'eau oxygénée » et de déployer « un vaste réseau d'observateurs volontaires » au Reposoir (Rouillon, 2002 : 129). Malheureusement, sur les trois oiseaux lâchés, deux meurent à la suite d'accidents.

Le 28 mai 1988, on procède à une nouvelle implantation de jeunes gypaètes, et comme le souligne Mauz, les réintroduteurs ont un « esprit pionnier » et « ont dû se débrouiller, trouver des solutions au pied levé, faire preuve de détermination et d'audace (2006 : 6) ». Cette fois, les gypaètes, semblent avoir trouvé leur place, ce qui « confirmera à la famille Métral, alpagistes accueillant le programme de réintroduction sur leur montagne que le lieu offrait tranquillité et ressources alimentaires en quantité (Rouillon, 2002 : 129) ». Les terres de cette famille avaient été sélectionnées pour leurs qualités écosystémiques et les Métral, quant à eux, approuvaient le programme de réintroduction (Pierre Métral, communication personnelle, 11 février 2016). Il s'en suit des réintroductions régulières, cinq oiseaux en 1989, deux en 90, 92 et 93 ainsi qu'un nouveau site de lâcher dans le Parc National du Mercantour. Ces différentes réintroductions ont connu également beaucoup d'accidents tragiques mais « 1997 sera enfin la consécration de cette décennie d'effort. Le couple formé par Melchior et Assignat donne naissance au jeune tant attendu : *Phenix Alp Action* qui s'envolera le 5 août (Ibid. : 130) ».

En Haute-Savoie, 31 oiseaux ont été réintroduits entre 1987 et 2001 (Ibid. : 132) mais « l'enjeu de programme de réintroduction est de favoriser la reproduction naturelle qui devra prendre le relais des réintroductions pour constituer une population autonome (Ibid. : 131)» nous rappelle Rouillon. Cette réintroduction a un coût, pour le programme français orchestré par la LPO qui a duré quatre ans et qui ne concerne que les Alpes françaises, quelques 1,08 millions d'euros ont été nécessaires pour les lâchers, la conservation et la campagne de communication (Ibid. : 133). 1,5 million d'euros ont été également investis pour le programme transnational.

Malgré des débuts difficiles, où il a fallu à la fois connaître le gypaète, définir sa méthode de réintroduction et surmonter les nombreux échecs, ce programme de réintroduction semble avoir été un succès. L'espèce parvient à présent à se reproduire dans son milieu naturel et de façon autonome. « Pour l'année 2015, 33 couples reproducteurs ont été identifiés à travers l'arc alpin, dont 9 en France, 23 poussins sont nés entre février et avril et 20 se sont envolés. C'est la première fois qu'autant de jeunes quittent le nid (Asters³) ». Au Reposoir, il y a même une situation exceptionnelle, il a été observé la « présence de 4 adultes et de 2 pontes dans deux nids habituels (Asters, information publique, février 2016) » à distance proche alors que les nids sont habituellement entourés d'une zone infranchissable pour les intrus et autres congénères (Asters⁴).

Symbole d'un équilibre possible entre à la fois l'homme et la nature et des acteurs aux enjeux parfois antinomiques (éleveurs, chasseurs, professionnels du tourisme, écologistes), la réintroduction du gypaète est à la fois un fait écologique et social. Elle offre une meilleure gestion des cadavres d'animaux domestiques et sauvages qui permet une large prévention des maladies.

³ <http://www.gypaete-barbu.com/3/observez-et-protégez-le-gypaete/11/le-gypaete-aujourd'hui/47/reproduction.html>

⁴ <http://www.gypaete-barbu.com/2/decouvrez-le-gypaete/6/gypaete/38/un-vaste-territoire.html>

Le gypaète est en effet le seul oiseau qui possède un régime composé à 70 % d'os et qui lui permet ainsi d'être le dernier acteur de l'élimination des carcasses après vautours et corbeaux. Elle génère un projet fédérateur où « des chasseurs se sont fortement impliqués (...) aux côtés de membres de l'administration, de gestionnaires d'espaces protégés et de naturalistes (Mauz, 2006 : 8) ».

Elle engendre une certaine aménité environnementale qui devient une véritable plus-value locale et nous dit Rouillon « l'appropriation du programme de réintroduction par la population alpine se traduit par l'utilisation croissante de l'image du gypaète pour la promotion touristique : enseignes, dépliants. Les clubs sportifs, écoles de ski, de parapente font usage de représentations de l'espèce pour leurs emblèmes respectifs. La profession agricole le reconnaît comme un allié sanitaire au vu de son régime alimentaire de mieux en mieux compris (2002 : 133) ». En le considérant comme un fait socio-écologique total, c'est-à-dire comme une imbrication du politique, de l'économique, du culturel, du social, du technologique et de l'écologique, l'exemple du gypaète barbu pourrait constituer un cas d'école pour d'autres espèces ou d'autres territoires. À l'instar des travaux de l'anthropologue Philippe Descola, ce cas de réintroduction tend à démontrer que la frontière occidentale entre nature et culture, sauvage et domestique, est parfois ténue et que l'homme doit de plus en plus se penser comme un être vivant au sein d'un écosystème. Il doit renoncer à son anthropocentrisme pour permettre « une coexistence moins conflictuelle entre humains et non-humains, et tenter ainsi d'enrayer les effets dévastateurs de notre insouciance et de notre voracité sur un environnement global dont nous sommes au premier chef responsables (Descola, 2005 : 276) ».

Bibliographie

Coton C. & ESTÈVE R., 1990. « La réintroduction du Gypaète barbu dans les Alpes ». In *Colloque sur les "Réintroductions et renforcements d'espèces animales en France"*, 6-8 décembre 1988, Saint-Jean-du-Gard, France. Société nationale de protection de la nature et d'acclimatation de France, Paris.

Descola Philippe, 2015. *Par-delà nature et culture*. Editions Gallimard.

Mauz Isabelle, 2006. « Introductions, réintroductions : des convergences, par-delà les différences », *Natures Sciences Sociétés* 2006/Supp.1 (Supplément), p. 3-10.

Michelot J.-L., 1991. « Les réintroductions animales en Rhône-Alpes ». FRAPNA/Région Rhône-Alpes.

Rouillon Antoine, 2002. « Gypaète barbu : un programme européen pour une espèce disparue des Alpes ». In: *Revue de géographie alpine*, tome 90, n°2, 2002. pp. 127-135.

Sites Internet :

Agir pour la Sauvegarde des Territoires des Espèces Rares ou Sensibles, Conservatoire de la Nature Haut-Savojarde (ASTERS) : <http://www.gypaete-barbu.com>

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) : <http://rapaces.lpo.fr/gypaete-barbu>